

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 10 novembre 2016, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 37 du mercredi 26 octobre 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Inci Suvakci, 15.07.1993, ressortissante turque.
 - b) M. Seynel Suvakci, 23.03.1995, ressortissant turc.
 - c) Mme Judicaëlle Mputu Simba, 29.06.1989, ressortissante congolaise.
 - d) M. Alessandro Stefano Fulgido, 12.12.1990, ressortissant italien.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Fréquentation du service des urgences de l'H-JU et mise en place d'un SMUR » (n° 956) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion des déchets 2 » (n° 957) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle collaboration envisage la commune avec le projet CREA ? » (n° 961) (PS-Les Verts).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour une centrale solaire collective » (n° 958) (PS-Les Verts).
10. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
11. Rapport de gestion 2015 de l'Administration communale.
12. a) Approuver l'augmentation à 57.3 EPT (+ 2.5 EPT) de la dotation à charge de la Municipalité et à 30.3 EPT (+ 0.5 EPT) de la dotation soumise à la répartition des charges.
b) Approuver l'augmentation supplémentaire de la dotation à charge de la Municipalité de 1.3 EPT pour une durée limitée jusqu'au 31.12.2020.
13. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2017.
14. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
M. Thomas Schaller - remplacé par M. Michel Saner.

Sont excusés pour le PLR :

M. Xavier Brunner - remplacé par M. Jacques Voirol.
M. Johan Perrin - remplacé par M. Hervé Voirol.

Est excusée pour le PS :

Mme Chantal Gerber - remplacée par M. Baptiste Laville.

Sont excusés pour le PCSI :

Mme Sophie Barthod - remplacée par M. Pascal Miserez.
M. Manuel Benitez - remplacé par Mme Christiane Lauber.
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Chapatte Francine, Jocelyne Gasser, Corinne Laissue, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Benjamin Bergé, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Hervé Voirol, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : M. Frédéric Sollberger et M. Dominique Hubleur.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président indique que, suite à la démission de M. Pierre-Alain Cattin, M. Xavier Brunner devient titulaire et M. Claudio Cordone devient suppléant.

Ensuite, il donne lecture de la résolution intitulée « Pour des tarifs BKW de reprise de l'énergie renouvelable garantissant son développement ».

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale que, pour les trois prochaines années, les bureaux de Jura Tourisme seront ouverts de novembre à mars, les lundis, mercredis et vendredis de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, à l'exception des fêtes de Noël où le bureau est ouvert du lundi au samedi, les jours du Nouvel-an et de Noël les bureaux seront fermés ; durant les mois d'avril, mai juin et septembre, du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17.30 heures ainsi que le samedi matin de 9 à 12 heures et, de juillet à août, ils seront ouverts en semaine de 9 à 12 heures et de 14 à 17.30 heures et le week-end et jours fériés de 9 à 12 heures. Il ajoute qu'une information sur l'Hôpital du Jura, sous réserve de l'approbation du Ministre, devrait être donnée au Conseil de ville le 1^{er} décembre 2016. Lors de la même séance, le Conseil municipal présentera également l'avant-projet de la piscine municipale. Il informe également que le Conseil municipal a fait une proposition d'achat pour les terrains appartenant aux CFF. Il termine en indiquant que l'ensemble du personnel étatique sera soumis à une baisse de salaire de 1,5% dès le 1^{er} janvier 2017, ce qui aura des répercussions sur les employés communaux puisque que le statut du personnel est régi par les mêmes principes. Toutefois, l'exécutif a décidé de proposer une solution à la

Commission paritaire. Concernant la Maison de l'enfance et l'Espace-jeunes, qui sont directement liés aux tabelles cantonales, cette question sera également abordée ; il espère que la décision de l'exécutif sera agréée.

3. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.

En réponse à sa question orale relative à la zone piétonne, M. Pascal Miserez a l'impression que le maire lui avait répondu que la Municipalité allait passer à des réalisations concrètes en 2017. Si cette question est seulement débattue en 2017, il se demande quand la Municipalité passera à des réalisations concrètes.

M. le Président répond que l'enregistrement va être vérifié et modifié si nécessaire.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Mme Lisa Raval relève que l'entreprise Herculis inaugurerait, il y a quelques semaines en ville de Porrentruy, une cave ultrasécurisée de coffres forts pour bijoux, pierres précieuses et œuvres d'art appartenant notamment à une clientèle issue de l'oligarchie russe. Elle ajoute que cette même entreprise souhaite aussi développer une zone franche alors que ces zones douanières d'exception, malgré un arsenal législatif sophistiqué, sont souvent utilisées de manière abusive et défraient la chronique de manière cyclique. Dans ce contexte très particulier, elle estime que les autorités de Porrentruy ne peuvent ignorer la nature potentiellement problématique de ce type d'activités économiquement prolifères mais moralement contestables et demande quel est le point de vue du Conseil municipal sur le développement d'une zone franche sur son territoire et s'il est vraiment judicieux, au travers du sponsoring, d'associer l'image de la Commune à ce genre d'activité lors de l'organisation de manifestations comme la Braderie ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il n'appartient pas à l'autorité communale de savoir s'il y a des dérives ou des éléments frauduleux qui se passent dans une entreprise. L'entreprise prolifique en question se développe et la Commune doit encaisser un certain impôt. Toutefois, il ne voit pas de quelle manière il peut s'exprimer par rapport à une entreprise privée qui ne concerne finalement pas la Commune. C'est une entreprise comme une autre et la question aurait pu être posée pour d'autres entreprises de Porrentruy.

Mme Lisa Raval se déclare non satisfaite.

Se référant à un article paru dans la presse, M. Benjamin Bergé demande quelle est l'ambiance au Conseil municipal, relevant que le maire a convoqué les médias pour un bilan de trois années de législature, convocation faite à l'insu du Conseil municipal alors que chacune des 400 à 550 décisions est la conséquence de discussions, d'échanges et de compromis entre eux. Ne doutant pas que chaque membre de l'exécutif travaille au mieux de ses compétences et donne le meilleur de lui-même afin de servir les intérêts de la ville, il pense que le Conseil municipal doit parler d'une seule voie lors d'un bilan de législature. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut le rassurer sur l'ambiance qui règne en son sein ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que, de temps en temps, il communique et, comme il l'a relayé à la presse, il a défendu l'excellent bilan du Conseil municipal en passant en revue l'ensemble des départements. Il remercie d'ailleurs ses collègues pour l'excellent travail qu'ils réalisent quotidiennement car c'est grâce à l'ensemble de l'exécutif que le bilan est aussi bon. Relevant qu'il s'agit d'une affaire du Conseil municipal, il ajoute, si certains membres ont pu être heurtés par cette situation, qu'il en sera discuté au prochain Conseil municipal. Pour le reste, il indique qu'il y a effectivement une bonne ambiance au Conseil municipal.

M. Benjamin Bergé se déclare satisfait.

Constatant que la commission d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants n'a pas encore siégé cette année, M. Hervé Eggenschwiller relève que, par le passé, les commissaires se rencontraient pour préparer la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants qui se déroulera le 19 novembre ainsi que pour traiter de sujets en lien avec l'intégration des nouveaux arrivants et des diverses communautés de la cité. Il regrette également de ne pas avoir rencontré les requérants d'asile qui sont passés par Porrentruy, tout en constatant que les commissions permanentes particulières, soumises aux mêmes exigences que les commissions permanentes, doivent se réunir au moins une fois par année. Il demande donc pourquoi il

n'y a pas eu de séance pour cette commission cette année ?

M. Julien Loichat répond qu'il est très difficile, de manière récurrente et permanente, d'obtenir le quorum au sein de cette commission. Il constate qu'elle a été convoquée à de nombreuses reprises lors de cette législature et que les décisions n'ont pas pu être entérinées étant donné que le quorum n'était pas atteint, ce qui est regrettable pour les gens motivés, qui d'une certaine manière se sentent frustrés de ne pas pouvoir avancer sur un certain nombre de dossiers. Le problème est connu par l'exécutif et, lors de la révision du ROAC, l'éventuelle fusion de cette commission avec une autre sera étudiée afin de pouvoir continuer à traiter la matière très importante qu'est l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants. En ce qui concerne une visite des lieux d'accueil pour réfugiés, celle-ci sera organisée, en collaboration avec l'AJAM, si une demande est faite par les gens motivés de cette commission. Ne voulant pas mettre en péril la journée d'accueil des nouveaux habitants qui aura lieu le 19 novembre prochain et à laquelle les membres de la commission et le Président du Conseil de ville sont invités, l'exécutif l'a mise en place avec le concours de l'administration.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare partiellement satisfait car même si le quorum n'est pas atteint, il estime qu'au moins une séance par année devrait avoir lieu.

Mme Aline Nicoulin indique que, lors de sa conférence de presse du 7 novembre 2016, le maire informait que le projet de « sculpture en centre-ville » était abandonné. Lors de la séance des comptes en juin dernier, en réponse à une question du PLR sur le même sujet, son groupe apprenait qu'une somme de CHF 50'000.- avait déjà été dépensée. Faut-il donc comprendre que la Commune a jeté CHF 50'000.- par les fenêtres ? Elle demande donc s'il y a eu d'autres dépenses investies dans ce projet et si la planification financière contient encore d'autres cadavres de ce genre dans ses placards ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'aucun lieu n'a pu être trouvé concernant l'implantation de cette magnifique statue. Concernant le montant de CHF 50'000.- qui aurait déjà été versé à Jura Tourisme, il ajoute que ce montant n'a pas été dépensé. Seule une somme de CHF 5'000.- a été investie pour la première phase d'étude de ce dossier. S'agissant des cadavres contenus dans la planification financière, il ne pense pas que ce terme puisse être utilisé puisque ce dossier n'a finalement pas abouti et, pour lui, il n'y a pas d'autres cadavres ou squelettes dans le placard.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Victor Egger relève que Porrentruy a la chance d'avoir un journal proposant des articles riches en informations et qui met en valeur la vie locale. Ayant eu l'occasion de parcourir plusieurs feuilles locales d'autres communes, il a constaté que les citoyens de Porrentruy avaient beaucoup de chance. Pour autant, il n'est pas sûr que de proposer à l'avenir un format plus illustré et plus léger est synonyme de mieux. Il demande donc pourquoi faut-il transformer un journal de qualité en tabloïde ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que le Conseil municipal a souhaité, au bout de 10 ans, changer un petit peu le format du Journal de Porrentruy. Le format du Journal de Porrentruy a été revu à la hausse puisqu'il aura 28 pages au lieu de 24 actuellement, mais ça ne sera pas un tabloïde. Cette nouvelle mouture aura pour objectif d'aérer un petit peu plus les textes mais ça ne veut pas dire que son contenu sera allégé. Cependant, rien ne change pour 2017. Dès le 1^{er} janvier 2018, effectivement, l'exécutif souhaite faire un changement de style et, à ce moment-là, il sera décidé de mettre en place ou non cette nouvelle forme.

M. Victor Egger se déclare satisfait mais reste attentif sur le fond et sur fait que ce journal ne devienne pas un journal de propagande.

M. Didier Nicoulin relève que le Quotidien jurassien relate que la Commune a décidé, lors de la Saint-Martin, de projeter un show laser sur le château. Trouvant que l'idée de mettre en valeur cet édifice est excellente, il s'étonne sur la méthode de négociation de la Commune. En effet, le show laser est déjà en fonction mais l'article de presse mentionne que la Commune ne veut pas communiquer le prix car il fait encore l'objet de négociation ; curieuse manière de négocier car le produit étant déjà livré, voire consommé, il lui semble que c'est un peu tard pour discuter sur le prix. Bref, étant donné que cette dépense figure au budget 2016 et que son groupe avait demandé, sans succès, des explications à l'époque, il demande au Conseil municipal s'il peut être renseigné sur le prix de cette opération de communication ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que, technologiquement, cette opération est très complexe. Pour cette raison, la Municipalité a dû s'approcher d'une entreprise qui a l'habitude de ce genre de projection. L'entreprise choisie a déjà illuminé le Cervin. Cela dit, ce projet s'inscrit dans le cadre des 20 ans du marché de la Saint-Martin que le Conseil municipal tenait à marquer en faisant quelque chose sur place,

contrairement à ce qui a été fait l'année passée dans le cadre du Salon des Goûts et Terroirs. Le Conseil municipal a mis à disposition une somme de CHF 30'000.-, non prévue au budget 2016, dans le cadre du développement touristique. La négociation se fait sur le nombre de jours de projection puisqu'au départ elle devait être mise en place dès le 5 novembre et, sauf erreur, elle n'a commencé que le 8 novembre ; voilà la source de négociation.

M. Didier Nicoulin se déclare partiellement satisfait car il n'a pas le montant même si il sait que cela se situe dans une fourchette de CHF 30'000.-.

M. Sébastien Piquerez retire sa question ayant obtenu une réponse dans le cadre des informations du Conseil municipal puisqu'il s'agissait des terrains mis en vente par les CFF.

Mme Rosalie Beuret relève que la récente annonce de l'entreprise BKW Energie SA de diminuer le montant de la rétribution de l'électricité produite par les indépendants à 4 centimes a fait largement réagir dans un contexte où l'ensemble des pouvoirs publics cherchent à promouvoir la production d'énergies renouvelables. Cette décision, confirmée par Monsieur Christophe Bossel, membre de la direction générale et responsable du réseau à BKW, démontre que cette entreprise est uniquement animée par la recherche de profits à court terme. Or, BKW a longtemps été considérée comme un partenaire par Porrentruy, ville dont elle gère le réseau. Elle demande donc jusqu'à quand court la convention liant BKW à la Municipalité de Porrentruy et si une réflexion est menée pour trouver une alternative plus favorable ?

M. Gabriel Voirol constate que la décision de BKW Energie SA est plus que regrettable par rapport à la volonté de la Municipalité et du Canton de promouvoir les énergies renouvelables. Il ajoute que la Commune est liée à BKW par une convention de 2004 qui dépend d'une décision du Gouvernement qui est le seul compétent pour définir les zones de dessertes. A l'époque, le Gouvernement avait confié à EDJ le mandat de fournir l'électricité à l'ensemble des communes jurassiennes. 4 ont bénéficié d'un statut existant, dont Delémont qui a un service industriel, toutes les autres ont été desservies par BKW puisqu'EDJ a cédé ses droits à BKW. Fort de ce constat et avec l'ouverture des marchés pour les gros consommateurs, BKW a rencontré, dans la précipitation, les communes en 2004 et a fait signer une convention qui lie la Municipalité jusqu'en 2023. La résiliation peut se faire à l'avance mais les conditions requises pour résilier un tel contrat vont engendrer des conséquences juridiques et financières, qui plus est qu'EDJ a un droit de préemption sur le réseau en question. Cette situation est préoccupante et, pour cette raison, la Municipalité va interpeller le Gouvernement pour solliciter son appui afin d'être éclairée. Pour lui, il est déjà presque trop tard pour trouver une solution pour 2023 mais la volonté y est car cette situation n'est pas acceptable.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

M. Pierre Parietti revient sur une question qu'il a déjà formulée l'année passée s'agissant des échéanciers de la collecte des déchets verts. A l'époque, il relevait que le ramassage des déchets toutes les deux semaines en automne n'était pas satisfaisant, il avait obtenu en réponse que le nécessaire serait fait pour l'année suivante. Cette année, avec le 1^{er} novembre tombant un mardi et engendrant une attente jusqu'à presque trois semaines, les difficultés ont encore été accentuées. C'est pourquoi, il souhaite la confirmation que les tournées de ramassages des déchets verts donneront plus de satisfaction en 2017 à tous les propriétaires de terrains qui doivent évacuer leurs déchets verts car le stockage sur place n'est pas très satisfaisant.

M. Philippe Eggertswyler relève que la gestion des déchets est compliquée pour la ville de Porrentruy qui, selon lui, s'en sort bien puisque qu'elle continue d'offrir des prestations de qualité à des coûts intéressants. Toutefois, sur la question posée l'année passée, il avait répondu que cela n'était pas possible pour 2016 étant donné que le calendrier avait déjà été établi. Néanmoins, cette remarque a été prise en considération puisque que pour 2017 et 2018 deux collectes supplémentaires seront effectuées en octobre pour faire en sorte de répondre à la population de Porrentruy. Il en profite pour signaler que le calendrier prendra une autre forme et qu'il sera possible de le télécharger.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait mais attend avec plaisir la nouvelle mouture de ce calendrier qui permettra d'y gagner en lisibilité.

M. Gilles Coullery constate que, depuis quelques temps, certains commerçants se rendent visibles en disposant tout un attirail de drapeaux, oriflammes et autres banderoles sur l'espace public ou sur la façade de leur échoppe. Si cela semble démontrer le dynamisme des commerçants et apporte une certaine animation à la ville, pour lui, il est regrettable qu'un certain nombre de ces publicités ostentatoires sont disposées en permanence devant certains magasins, même s'il est souhaitable que les commerces de la ville puissent s'afficher pour annoncer des promotions, des jubilés ou toutes sortes de manifestations. Avec le temps, ces publicités se dégradent et deviennent disgracieuses. Alors que l'ensemble de la classe

politique communale et cantonale déploie une énergie importante pour que le cachet de Porrentruy soit préservé, il demande quelles mesures l'exécutif, respectivement la police municipale, prend pour éviter ses publicités disgracieuses ?

M. Julien Loichat répond que ce véritable problème va probablement être de plus en plus important puisque ce moyen est de plus en plus utilisé par les différentes entreprises. Pour lui, il ne s'agit pas de contraindre les commerces à ne plus utiliser ce genre de système mais, si par hasard, sur ces trottoirs de grandes oriflammes devaient être posés, la police municipale interviendrait pour éviter que les piétons puissent être gênés dans leurs démarches habituelles. Il ajoute que ce genre d'éléments pourra être éventuellement intégré dans le nouveau règlement de police afin de fixer un cadre qui n'existe pas forcément aujourd'hui puisqu'actuellement il n'y a pas de réglementation claire sur l'emprise au sol. Il termine en indiquant qu'il n'est plus sûr que cet élément figure dans le projet de nouveau règlement de police mais, le cas échéant, le Conseil municipal, qui étudiera ce règlement, aura tout le loisir d'intégrer ou pas ce genre d'élément.

M. Gilles Coullery se déclare satisfait.

M. Yann Voillat relève qu'une personne s'étonne, dans la presse, que l'étiquetage dans une boulangerie de Porrentruy n'est pas fait. Selon le commissaire, un article du règlement prévoit un étiquetage obligatoire. Toutefois, pour des raisons de temps, la police irait peut-être voir si cela a été fait ou pas. Il demande donc si ce contrôle a été fait et quelles mesures ont été prises pour faire appliquer le règlement ?

Julien Loichat répond que le règlement de police actuel est devenu, pour certains de ses aspects, complètement obsolète. De plus, la police municipale n'a pas forcément les moyens pour effectuer une tâche qui est régie actuellement par une législation cantonale ; c'est en effet le Service de l'économie qui est censé garantir aussi bien la protection des travailleurs sur l'hygiène du travail que le contrôle de prix, ceci pour éviter que les clients soient floués par les commerçants. Il ne pense évidemment pas ça puisque les commerçants de Porrentruy sont tous honnêtes et parfaits.

M. Yann Voillat se déclare satisfait.

M. Benjamin Bergé indique que certains seniors, triant leurs déchets comme tous, font l'effort d'apporter leurs bouteilles, papiers, métaux, etc., aux éco-points. Ces personnes, souvent moins alertes, doivent forcer sur leur dos, en particulier quand elles se baissent pour prendre leurs déchets. Il demande donc s'il est envisageable d'installer des tablettes afin de poser les cartons, seaux, etc. ?

M. Philippe Eggertswyler répond que la Municipalité a mandaté une étude au SIDP pour la pose éventuelle de containers Molocs et pour la mise en place d'éco-points. Dans cette réflexion, la question avantageant l'ergonomie des seniors pourra éventuellement être posée mais, dans l'immédiat, il regardera avec le Service de l'action sociale s'il y a une possibilité de faciliter le dépôt des déchets aux éco-points par les seniors, avec l'installation de tablettes ou autres.

M. Benjamin Bergé se déclare satisfait.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- a) **Mme Inci Suvakci, 15.07.1993, ressortissante turque.**
- b) **M. Seynel Suvakci, 23.03.1995, ressortissant turc.**
- c) **Mme Judicaëlle Mputu Simba, 29.06.1989, ressortissante congolaise.**
- d) **M. Alessandro Stefano Fulgido, 12.12.1990, ressortissant italien.**

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Fréquentation du service des urgences de l'H-JU et mise en place d'un SMUR » (n° 956) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait et attend avec impatience le retour de l'information du 1^{er} décembre 2016.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion des déchets 2 » (n° 957) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Manuel Godinat se déclare partiellement satisfait car il espérait une réponse un peu plus importante et de nouveaux éléments par rapport à ce qui a paru dans la presse.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle collaboration envisage la commune avec le projet CREA ? » (n° 961) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Corinne Laissue se déclare satisfaite.

9. Traitement de la motion intitulée « Pour une centrale solaire collective » (n° 958) (PS-Les Verts).

Mme Rosalie Beuret constate que la volonté de sortir du nucléaire est aujourd'hui largement partagée tant par la population que par les pouvoirs publics. La Confédération et le Canton du Jura se sont engagés dans ce sens, reste toutefois à savoir quand ces engagements seront concrétisés. Parallèlement, face aux enjeux que représente le réchauffement climatique, se tourner vers les énergies fossiles (centrales à gaz ou à charbon) n'est pas une alternative viable. Il s'avère dès lors indispensable de s'engager en faveur d'une transition énergétique qui doit se décliner autour des économies d'énergies, de l'assainissement et de l'isolation des bâtiments ainsi que du développement et de la diversification des énergies renouvelables. Pour autant, cet ambitieux changement de cap ne pourra se réaliser que s'il devient un véritable projet de société porté principalement par les pouvoirs publics. La Municipalité a pris la mesure de ce défi, elle a élaboré un programme de politique énergétique et s'engage au travers de label « Cité de l'énergie ». Elle rappelle que plusieurs projets ont vu le jour dans ce cadre-là auxquels s'ajoute un partenaire de choix en matière d'énergie renouvelable, soit le Thermoréseau qui permet d'approvisionner 80% des bâtiments communaux en bois-énergie. Ce dernier exemple démontre que la transition énergétique est un défi mais aussi une opportunité. Cette transition doit permettre de renforcer durablement le tissu artisanal et industriel du pays et de la région en créant notamment des emplois et en favorisant la recherche. Au côté du bois, l'énergie solaire se présente comme une alternative performante et occasionnant peu de nuisances. Cette motion vise donc à donner un véritable élan à la production solaire en proposant de développer une centrale solaire photovoltaïque collective à Porrentruy à laquelle l'ensemble des citoyennes et citoyens du Canton, mais également les collectivités publiques et les entreprises pourraient prendre part. Relevante que différents exemples de centrale solaire collective ont déjà vu le jour dans le Canton, Mme Beuret tient à préciser que les modèles de mise en œuvre peuvent être divers et que le texte de la motion vise à laisser le choix des solutions techniques et du modèle de financement à l'exécutif. Face à cet ambitieux projet, son groupe a pris connaissance avec une grande satisfaction des réflexions menées dans ce sens par le SIDP sur le toit de la patinoire. De plus, selon les dernières informations, des contacts sont en cours avec les Services industriels de Delémont et ainsi la récente annonce de BKW de diviser par trois la rétribution du courant produit n'impactera pas ce projet. En conclusion, elle espère que la proposition de son groupe convaincra tous les membres du législatif.

M. Gabriel Voirol rappelle que la Municipalité est, en effet, très attachée à participer à des solutions en matière d'énergie renouvelable mais met aussi un accent sur les économies d'énergie, ce sont deux volets de l'action de la politique municipale. S'agissant plus spécialement du volet « photovoltaïque », les deux grands éléments qu'il s'agit de mettre à disposition des citoyens sont le cadastre solaire et le programme de subventionnement du mètre carré de la Municipalité. Il ajoute que la Commune essaye de travailler en étroite collaboration avec les autres cités de l'énergie, Delémont et Fontenais, afin de partager un certain nombre de projets et d'expériences. Dans ce contexte, les projets cités dans la motion ont été examinés en détail. Il constate que, si le système de Soulce est un peu compliqué à mettre en application sans avoir une association derrière qui donne beaucoup de son temps, le système delémontain a séduit la Municipalité et l'a incité à aller dans le même sens. La toiture de la patinoire, devant accueillir des panneaux photovoltaïques, a toujours été une évidence pour la Commune. S'agissant de ce projet, il souhaite faire trois corrections par rapport à l'article de presse : premièrement, le taux de rémunération n'est pas de 2,5% mais de 2,25%, deuxièmement, le prêt sera fait par le SIDP et non pas par les services industriels de Delémont et, troisièmement, la participation communale sera au maximum de 250'000 francs dans le but que les citoyens de Porrentruy intéressés adhèrent au projet et qu'ils puissent être favorisés en priorité par rapport aux collectivités. Il termine en indiquant que le Conseil municipal est d'accord de soutenir cette motion qui s'inscrit dans sa politique même si elle ne sera pas réalisée dans le délai imparti pour la réalisation d'une motion. Au vu de l'importance et de l'engagement qui ont déjà été pris, l'exécutif recommande au législatif de soutenir cette motion.

M. Claude Gury indique que le groupe PDC est très sensible à la problématique de la production de l'énergie renouvelable et plusieurs de ses membres sont actifs dans ce domaine et ont implanté des

installations de production d'énergie renouvelable à titre privé ou au titre de leur entreprise. Malgré le fait que le groupe BKW ait décidé de baisser drastiquement le prix de rachat de l'énergie renouvelable, dénoncé vertement au sein du Conseil de ville, son groupe estime que le développement des énergies renouvelables est indispensable à court, moyen et long termes. La stratégie 2050 développée par la Confédération va dans ce sens, elle aura d'ailleurs une influence positive sur le prix de reprise des énergies renouvelables. Pour son groupe, il semble essentiel d'offrir à tout un chacun, qu'il soit propriétaire ou locataire, la possibilité d'acquérir des parts plus ou moins importantes dans des installations photovoltaïques collectives avec le service d'un intérêt sur le prêt intéressant à l'heure où l'épargne dans les banques ne rapporte plus, voire coûte et se réduit chaque année. En outre, l'utilisation de toits bien orientés et de bonne grandeur par la collectivité pour la pose de panneaux solaires est en adéquation avec la politique communale en matière de développement des énergies renouvelables. En conclusion, son groupe soutiendra cette motion demandant la création d'une centrale solaire collective.

M. Jean-Luc Plumey relève que, face aux enjeux que représentent la sortie du nucléaire et le réchauffement climatique, parallèlement aux économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables est une nécessité. Dans cet optique, l'énergie solaire représente une alternative intéressante occasionnant peu de nuisances et bénéficiant aujourd'hui du développement important du photovoltaïque. La création d'une centrale solaire collective sur le toit rénové de la patinoire est une opportunité à ne pas manquer pour Porrentruy, Cité de l'Energie. Son groupe espère toutefois que la dernière décision de BKW Energie SA ne retienne pas trop les investisseurs car il s'agit aussi et peut-être en premier lieu d'un devoir écologique. Aussi, c'est à l'unanimité que le groupe PCSI soutiendra cette motion.

Par les différents articles parus dans la presse au sujet de la répercussion du courant, M. Hervé Voirol relève que la motion à traiter laisse son groupe perplexe car la rentabilité d'un tel projet photovoltaïque n'est pas garantie. Une attention particulière devra être portée sur le choix du prestataire et sur le financement du projet. Malgré ces incertitudes, le groupe PLR soutiendra cette motion pour autant que le surplus financier soit mesuré et acceptable. Le projet de la patinoire est idéal pour une centrale de ce type et l'expérience ainsi faite pourrait servir à d'autres bâtiments communaux.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour une centrale solaire collective » à l'unanimité.

10. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.

MO2005/599 : une page de publicité

Relevant que, malgré son titre, cette motion demande la modification du tarif sur les émoluments, M. Stéphane Theurillat signale qu'il a déposé lors de la dernière séance du Conseil de ville une motion demandant exactement la même chose. Par conséquent et pour éviter de faire perdre du temps au législatif lors d'une prochaine séance, il retire sa motion 964 et encourage le Conseil municipal à mettre la motion qui date de plusieurs années rapidement en activité.

PO 2007/671 : Pour une place de la Beuchire digne de notre vieille ville

M. Manuel Godinat n'est pas d'accord avec le classement de ce postulat car la majorité des points n'ont pas été accomplis. Il considère donc que le postulat n'est pas réalisé.

PO 2012/1 : Pour une régulation du trafic à la rue du Jura et aux heures de pointe.

M. Julien Parietti relevant que la demande de prolongation jusqu'à fin 2015 est un peu dépassée, M. le Président pense que le délai devant figurer est fin 2017.

11. Rapport de gestion 2015 de l'Administration communale.

M. Victor Egger indique que le graphique de la pyramide des âges, figurant à la page 18, est très parlant mais que des efforts sont à faire pour la tranche d'âge 30 à 45 ans.

Dans le même esprit et pour le même graphique, M. Pierre Parietti propose de faire figurer, à l'avenir, les pyramides des âges du Canton et de la Suisse afin d'obtenir une image comparative avec la population de Porrentruy.

12. a) Approuver l'augmentation à 57.3 EPT (+ 2.5 EPT) de la dotation à charge de la Municipalité et à 30.3 EPT (+ 0.5 EPT) de la dotation soumise à la répartition des charges.
- b) Approuver l'augmentation supplémentaire de la dotation à charge de la Municipalité de 1.3 EPT pour une durée limitée jusqu'au 31.12.2020.

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève, à l'aide de quatre graphiques (investissements brut/nets 1995-2015 et projection 2016-2022, résultat financier 1995-2015, solde heures supplémentaires et vacances au 31.12 et taux d'absentéisme) l'importance et la nécessité de la création de ces postes. Il ajoute que l'administration a été restructurée dans son ensemble et des solutions ont été trouvées. Il en veut pour preuve la création d'un poste de concierge pour l'Inter (0,5 EPT), le nettoyage de la ville le dimanche (0,45 EPT), les études urbaines (0,4 EPT) et l'engagement d'un CDD en charge de projets lié à la réalisation d'opérations d'investissement (1 EPT), tout ça sans augmentation de postes. Il relève également les nouvelles tâches liées au rôle de commune-centre, comme les nombreux groupes de travail au sein du SIDP (la communauté de destin, la réflexion sur les déchets, le projet de déchetterie régionale, le projet patinoire, la réflexion sur les plans directeurs régionaux). Dans d'autres domaines, il mentionne également la prise en compte des nouvelles données réglementaires, la problématique des dangers de crues et des dangers naturels, le périmètre réservé aux eaux, le périmètre PX des crues, le périmètre de protection des eaux S1, S2 et S3, les périmètres archéologiques, les degrés de sensibilité aux bruits, la mise en place d'outils de planification indispensable du territoire pour tous les plans directeurs d'aménagement, les plans directeurs de la mobilité douce, le plan directeur des espaces publics « Cœur de ville », le plan directeur du stationnement de des déplacements, les plans directeurs futurs pour la nature (arbres, ville, conception paysagère, gestion des nuisances) et planification énergétique, la gestion des bâtiments par la mise en place d'un crédit-cadre, etc. Toutes ces nouvelles tâches sont faites par la Commune avec l'effectif actuel. C'est pourquoi, aujourd'hui le Conseil municipal constate qu'il n'y a plus assez d'employés pour donner la puissance à certains projets souhaités par l'exécutif et le législatif, comme le projet de la patinoire ou le projet « Cœur de ville ». Il ajoute qu'un poste est lié à la synergie des polices communale et cantonale pour le guichet commun et, aujourd'hui, de nouvelles tâches en matière de sécurité pourront être assumées. Le 0,5 EPT pour l'Espace-jeunes devra permettre aux deux animateurs actuels de faire autre chose que de la garderie car, aujourd'hui, l'Espace-jeunes est victime de son succès, ce qui est une bonne car les jeunes sont suivis. En conclusion, il demande au Conseil de ville de donner les outils nécessaires à la Municipalité pour lui permettre d'avancer comme cela se ferait dans le privé.

Mme Aline Nicoulin mentionne que son groupe a bien saisi les besoins de l'administration en rapport au rattrapage, aux nouvelles attributions en tant que commune-centre et à l'augmentation de la masse de travail. Son groupe est toutefois impressionné par la rapidité avec laquelle le Conseil municipal a planché et modifié la précédente mouture proposée et refusée par la Commission des finances et passant de 6 à 4,3 EPT. Alors qu'elle comprend l'urgence du poste pour la patinoire, elle ne comprend pas pourquoi cette nouvelle version n'a pu être passée dans les règles devant la Commission des finances. De plus, elle regrette que la proposition d'augmentation de poste liée au chantier de la patinoire ne suggère pas un poste uniquement pour la durée de sa réalisation. L'expérience démontre qu'il est difficile de mettre un terme à un contrat à durée indéterminée alors qu'à l'inverse un contrat à durée déterminée peut facilement être renouvelé. Qu'advient-il de ce poste une fois la patinoire réalisée ? Son groupe ne souhaite aucunement entraver le bon déroulement de l'administration ainsi que la pérennité de la Commune et fait confiance à l'exécutif, sachant que le porteur du dossier a assuré que les postes qui n'auront plus raison d'être dans le futur seront compensés, voire supprimés, ceci afin de maîtriser l'augmentation des effectifs. Forts de ces constats, le groupe PLR acceptera ce point.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti est satisfait que le Conseil municipal ait, suite à la dernière séance de la Commission des finances, accepté de supprimer l'augmentation de la dotation des postes supplémentaires à ceux présentés ce soir. Pour lui, l'augmentation de poste de l'Espace-jeunes est une évidence de même que pour le guichet commun, la voirie et ceux liés à la répartition des charges. Concernant les postes pour le service UEI, son groupe a tout d'abord été surpris que l'exécutif augmente la structure UEI et que, dans le même temps, les investissements budgétaires 2017 diminuent d'environ 2 millions. Il y a eu aussi une crainte d'avoir un service UEI devenant un service technique et faisant fi de la concurrence et de l'expérience des bureaux d'ingénieurs et d'architectes de la région. C'est suite à de très longs débats et explications que son groupe a pu appréhender le côté positif et nécessaire de ces augmentations. Pour son groupe, des services communaux tel que l'UEI doivent avoir du personnel pour mener à bien des dossiers et permettre à la Municipalité d'investir ; aujourd'hui, cela n'est pas le cas. Le service est surchargé par le travail. Aussi, le retard dans les investissements est important à la Commune de Porrentruy et des dossiers complexes et de grande envergure devront être entrepris ces prochaines

années. Pour lui, les dossiers de réfection des routes et du patrimoine bâti n'avancent pas aussi rapidement que souhaité. Il faut doter le service UEI de nouveaux moteurs pour faire avancer le bateau et donc augmenter son personnel pour que les dossiers importants se concrétisent rapidement donnant ainsi une nouvelle attractivité à la Commune. Ce qui le réjouit aussi c'est que l'incidence financière de ces postes sur le budget est moins élevée que ce qu'il aurait pu le présager. Son groupe est également satisfait que 1.3 EPT sera justement limité jusqu'en 2020. Finalement, son groupe fait confiance à l'exécutif et acceptera, dans sa très grande majorité, le dossier soumis ce soir.

M. Baptiste Laville constate que cette nouvelle dotation de 4.3 EPT offrira à l'administration communale une bouffée d'air frais bien méritée. Les trois raisons évoquées dans le dossier sont pertinentes aux yeux du groupe PS-Les Verts qui s'est toujours engagé pour un service public fort et de qualité. A ce titre, le groupe PS-Les Verts est satisfait d'observer que le Conseil municipal, majoritairement à droite, s'aligne désormais sur un renforcement du service public. Si le fond du sujet n'a pas prêté à discussion au sein de son groupe, sa forme a donné lieu à des discussions plus importantes. « L'absolue nécessité et l'urgence » invoquées dans le dossier paraissent exagérées et relatives quant au regard de la durée de la législation écoulée. Les raisons évoquées, bien que pertinentes, ne sont des surprises pour personne. Prévisible, cette importante requête pour une nouvelle dotation aurait mérité une meilleure planification, une réflexion plus approfondie et un débat démocratique libéré de la pression liée à l'urgence. Il n'est pas anodin de rappeler que la situation actuelle pousse à court-circuiter la Commission des finances qui ne s'est pas exprimée sur le présent dossier et relègue le pouvoir décisionnel du Conseil de ville à une simple attestation de décisions déjà adoptées. Après l'adoption du PAL dans l'urgence, après l'urgence liée à l'Inter et désormais l'urgence de cette nouvelle dotation, certaines voix commencent à se lasser de cette récurrence sémantique et politique. L'urgence trop souvent évoquée perd de son sens et, à force de crier au loup, il se pourrait un jour que certaines alertes ne soient plus entendues. Actuellement encore bien attentif, le groupe PS-Les Verts non seulement entend, mais comprend l'importance et tous les égards que mérite l'administration publique de la Commune pour son excellent travail. Son groupe accepte donc d'entrer en matière et acceptera les points a et b.

M. Benjamin Bergé constate que, régulièrement, Porrentruy souffre de l'immobilisme des différentes législatures précédentes. Le manque d'investissements lui coûte aujourd'hui. L'absence de vision à long terme pèse sur le développement de la cité. Son groupe a conscience de la surcharge de travail des collaborateurs de la Municipalité. Cela étant, les processus internes de fonctionnement doivent aller dans un sens de simplification. La Municipalité doit donc favoriser au maximum les synergies qu'il pourrait y avoir entre les différents services, afin de gagner en efficacies temporelle et humaine dans ses services. Le groupe PCSI veut donner à la Commune les moyens de faire avancer les dossiers, laquelle doit aussi savoir faire la part des choses entre le prioritaire et l'accessoire. Pour cela, le groupe PCSI soutiendra l'enrichissement des compétences des employés de la ville, en veillant à l'avenir à ce que les dirigeants profitent des ressources humaines au mieux dans leur temps et leurs compétences. En conclusion, le groupe PCSI votera en faveur de cette augmentation de postes.

M. Pierre Parietti relève l'engagement et l'efficacité des collaborateurs des différents services de la Commune qui ne ménagent ni leur peine, ni leur temps pour donner satisfaction à la population bruntrutaine. Il ajoute que son groupe fait confiance à l'analyse faite par le Conseil municipal tout en relevant une certaine prudence qui doit être et restée de rigueur, c'est la notion d'engagement sous la forme de contrat à durée indéterminée puisque pour une collectivité, comme pour une entreprise, il est exclu de procéder à un dimensionnement de son appareil opérationnel exclusivement sur la base des jours les plus chargés ou de l'activité la plus soutenue mais une certaine modulation doit être trouvée dans la répartition de cette activité. Pour procéder à cette modulation, la Municipalité a recours à des appuis sous forme de CDD, comme les stagiaires - ce qui est une très bonne chose pour les jeunes qui sont en phase de démarrage professionnel -, les bénéficiaires de programmes d'emploi initiés instamment par le Canton du Jura, parfois par l'EFEJ pour les personnes qui sont un petit peu en rupture d'activité professionnelle. S'il se permet d'intervenir à ce point de l'ordre du jour c'est pour indiquer que le fait de renoncer au recours de civilistes, tel que cela paraît explicitement dans le rapport, a des répercussions sur les deux propositions qui sont faites d'augmentation de l'effectif. Ces jeunes qui ne souhaitent pas faire de service militaire peuvent se mettre à la disposition des collectivités pour remplir certaines missions échelonnées sur des périodes de quelques semaines jusqu'à plusieurs mois. A son avis, il serait regrettable que cette notion de suppression totale de mise à contribution de civiliste soit suivie par la Municipalité. Il encourage donc le Conseil municipal à faire appel à des civilistes à l'avenir.

Concernant le poste à durée illimitée pour la patinoire, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il est très difficile de trouver une personne très compétente, avec des spécificités bien précises, et moins bien payée que dans le privé. C'est essentiellement pour cette raison et par le fait que les personnes recherchées sont très rares que le Conseil municipal demande à créer ce poste en CDI. Il ajoute que

l'exécutif communal a pris l'engagement de supprimer 1,3 EPT en 2020 qui devrait pouvoir être compensé par l'administration car à chaque départ en retraite d'un employé, l'exécutif étudie toujours si le poste en question est encore justifié ou s'il n'y a pas lieu de travailler autrement, ce qui a été fait dernièrement pour service de la sécurité et ce qui a permis de trouver des solutions. Il rappelle que le statut du personnel communal permet la mutation d'un certain nombre de personnes s'il n'y a plus d'activité dans un domaine ; le statut permet également de supprimer purement et simplement un poste, évidemment avec les indemnités que cela engendre. Concernant la diminution des investissements par rapport à l'augmentation du personnel, il relève que certains investissements réalisés à Porrentruy ne sont pas du ressort de la Municipalité, comme l'investissement de 17 millions francs pour la patinoire par la SIDP. Pour ce qui est de l'externalisation, plus la Commune de Porrentruy investira, plus les bureaux de la place travailleront. En termes de chiffres, les travaux externalisés par la Municipalité sont passés de 550'000.- francs, en 2011, à 1'154'000.-, en 2015. En ce qui concerne l'urgence, elle provient aussi en fonction du nombre de dossiers à traiter qui sont la moitié plus nombreux actuellement qu'il y a quelques années. Le Conseil municipal a voulu être transparent en proposant deux dossiers séparés, soit la création de postes, pour pouvoir expliquer les tenants et aboutissants de cette demande, et le budget 2017 ; il aurait très bien pu intégrer cette augmentation de postes dans le cadre du budget. M. le Maire précise également que la liste des nouvelles tâches qu'il a citée concerne effectivement l'UEI mais il aurait pu faire ça dans d'autres secteurs, bien évidemment. Au niveau des postes de civilistes, il signale qu'ils ne seront pas supprimés car l'exécutif y est sensible, d'ailleurs la Maison de l'enfance emploie encore un civiliste. Par contre, les civilistes, rémunérés aujourd'hui par la Municipalité, coûtent cher. S'agissant du poste de la voirie, le Conseil municipal s'est dit qu'il y avait certainement un bruntrutain qui était en recherche d'emploi et c'est sur ces gens-là que l'exécutif a voulu investir, quitte à supprimer un certain nombre de civilistes. Toutefois, la Municipalité ne renonce pas à eux. Il précise aussi que sept stagiaires sont actuellement en fonction dans l'administration communale.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

- a) Approuver l'augmentation à 57.3 EPT (+ 2.5 EPT) de la dotation à charge de la Municipalité et à 30.3 EPT (+ 0.5 EPT) de la dotation soumise à la répartition des charges.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'augmentation à 57.3 EPT (+ 2.5 EPT) de la dotation à charge de la Municipalité et à 30.3 EPT (+ 0.5 EPT) de la dotation soumise à la répartition des charges à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a une abstention.

- b) Approuver l'augmentation supplémentaire de la dotation à charge de la Municipalité de 1.3 EPT pour une durée limitée jusqu'au 31.12.2020.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'augmentation supplémentaire de la dotation à charge de la Municipalité de 1.3 EPT pour une durée limitée jusqu'au 31.12.2020 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a une abstention.

13. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2017.

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau relève que l'excédent de charges du budget 2017 représente environ 0,3% du total des charges qui augmentent d'environ 4,5% par rapport aux comptes 2015 et de 1% en comparaison avec le budget 2016. Il rappelle qu'en 2007 les charges totales de la Municipalité de Porrentruy s'élevaient à 36 millions ; aujourd'hui, elles se situent à 46 millions. En dix ans, elles ont donc augmenté de 10 millions. Concernant les charges dont la maîtrise appartient à la Municipalité, soit les rubriques 31 « Biens, services et marchandises », le montant est resté à 5,7 millions et entre totalement en lien avec le plan de mesures d'économie voté par le Conseil de ville pour la période 2012-2016 et qui s'élevait à 5,9 millions. Le bilan de ce plan de mesures d'économie sera présenté lors des comptes 2016. Pour la patinoire, le budget ne prend en compte que les frais d'exploitation pour environ CHF 270'000.-. L'augmentation de la dotation du personnel, décidée ce soir, a une très faible répercussion dans le budget puisqu'il s'agit de moins de CHF

10'000.- pour 2017. Les salaires du personnel municipal ont été intégrés pour les raisons que le maire a indiquées avant et l'économie de 1,5%, qui ne sera vraisemblablement pas faite, est englobée dans ce budget et représente un montant de CHF 90'000.-. Au niveau de la réévaluation des fonctions de la Maison de l'enfance, il faut savoir que le personnel de la Maison de l'enfance a attendu assez longtemps cette réévaluation et l'application doit se faire rétroactivement dès le mois d'août 2016, ceci pour 39 employés. Cela a évidemment une incidence au niveau du budget de CHF 190'000.-, représentant environ le 50% des charges de ce budget. Le mode de subventionnement de la Maison de l'enfance a changé et le déficit prévu dans le budget sera de l'ordre de CHF 50'000.-, somme qui sera à confirmer puisque le subventionnement est défini en fonction des heures de garde effectives et non plus par des quotas donnés initialement. Les charges liées augmentent de 1%, ce qui est relativement faible et c'est plutôt bon signe. Au niveau des recettes, la Municipalité a bénéficié du gel de la baisse de la pression fiscale de 1%, ce qui représente environ CHF 150'000.- et, bien évidemment, si les charges liées augmentent, les recettes augmentent également par le biais de péréquation financière. Elles se situent à hauteur de CHF 750'000.- dans le budget 2017. Concernant le problème financier, l'investissement a été limité pour être en lien avec la planification financière afin que la Commune soit toujours capable de rembourser la dette théorique sur une durée de 25 ans. Sur le graphique qui figure dans le budget, il faut constater que c'est possible puisque la courbe des liquidités reste en-dessus des dépenses. La baisse de rentrées fiscales relative à l'imposition des entreprises 3 (RIE III) n'a pas été répercutée dans la planification financière car il y a encore trop d'inconnues à ce jour pour introduire des chiffres qui ne seront finalement pas très justes. En conclusion, il recommande au Conseil de ville d'accepter ce budget 2017 en relevant que même François Biedermann, caissier municipal depuis un certain nombre d'années, n'a jamais vu un budget si peu déficitaire.

M. Jean Farine relève que le pari pris voici 5 ans par Éric Pineau et tout le Conseil municipal afin d'arriver à équilibrer les charges de fonctionnement de la Municipalité de Porrentruy à l'horizon de 2016 continue à bien tenir la route, ce qui démontre qu'une gestion rigoureuse du ménage communal est toujours de mise. Avec ce budget 2017, présentant un léger excédent de charges de CHF 145'455.-, il faut reconnaître l'énorme travail fourni par tous les acteurs aussi bien politiques qu'administratifs de la Commune pour permettre de proposer un budget très acceptable. Au nom du groupe PDC-JDC, il tient à faire part de sa satisfaction du résultat du vote de tout à l'heure qui permettra à l'exécutif de créer 4,3 EPT afin de lui donner les ressources humaines supplémentaires nécessaires pour favoriser la réalisation des objectifs politiques stratégiques au bon développement de la ville. Dans le contexte de la conjoncture économique incertaine et de la réforme de l'impôt des entreprises à venir, son groupe tient à relever le réalisme du Conseil municipal de continuer à prioriser les investissements, tout en les limitant à hauteur de 6 à 7 millions par année, afin de ne pas trop péjorer le résultat des futurs comptes annuels. Cela démontre une fois de plus que c'est tout à l'honneur du Conseil municipal de dynamiser le développement économique de Porrentruy en s'appuyant sur la planification financière mise en place en 2013 et depuis lors appliquée et contrôlée avec vigueur et sérieux. A l'instar de la Commission des finances, le groupe PDC-JDC va accepter à l'unanimité le budget communal 2017, les taxes et la quotité d'impôt.

M. Yann Voillat relève que le budget 2017, avec un léger déficit de CHF 145'455.-, est réjouissant. Une très bonne maîtrise des charges et des revenus stables permet de tendre vers l'équilibre budgétaire. Le Conseil municipal se réjouit avec raison des résultats et des prévisions budgétaires favorables de ces dernières années puisque, avec une politique d'investissements soutenus, le ménage communal joue son rôle de tampon dans une période économiquement difficile. Son groupe, qui a lutté tant d'années contre l'immobilisme des projets dans la ville, se réjouit de voir le budget équilibré, réduction de la dette communale et investissements ne sont donc pas incompatibles, ceci contrairement à ce que les partis majoritaires voulaient faire croire il n'y a pas si longtemps encore. Bien sûr, si Porrentruy peut se réjouir de ce budget, elle le doit à l'effort soutenu de chacun des membres de l'administration qui chacun à son niveau fait des efforts pour contrôler, voire diminuer les charges administratives. L'administration publique applique avec rigueur les principes d'efficacité en remettant en question des processus parfois désuets et peut enfin s'appuyer et s'appuiera toujours plus sur un soutien informatique. Son groupe a pris note de l'adaptation des salaires au coût de la vie sur le modèle proposé par le Gouvernement cantonal et est curieux de connaître par quels moyens le Conseil municipal va compenser cette diminution salariale auprès des employés communaux concernés. Le groupe PCSI qui se bat toujours du côté des mesures en faveur des familles déplore la nouvelle méthode de subventionnement des crèches et donc de la Maison de l'enfance. La mesure Optima ne devait, selon les propos du Gouvernement, pas péjorer les communes. Il le fait manifestement à ce niveau en reportant le risque de déficit au niveau communal. Ce signe n'est pas encourageant pour l'amélioration des conditions-cadres favorisant l'attrait de Porrentruy. Le Canton du Jura qui veut dynamiser l'accroissement de sa population doit soutenir les communes et en particulier Porrentruy qui accuse un retard certain, s'agissant de la piscine, la patinoire, les salles de sports ou encore le projet de musée Jurassica que tout le monde veut voir éclore rapidement à Porrentruy. En conclusion,

son groupe acceptera la quotité d'impôt telle que proposée, les taxes et le budget 2017.

Pour le groupe PS-Les Vert, M. Gilles Coullery reconnaît, une fois n'est pas coutume, le bon travail effectué par ceux qui l'ont élaboré. Avec un excédent de charges de CHF 145'455.-, le budget reste cependant déficitaire et ne laisse malheureusement pratiquement aucune marge de manœuvre pour faire face aux investissements importants dont Porrentruy a besoin ; investissements qui, par ailleurs, sont près de 25% inférieurs aux besoins exprimés par le Conseil municipal. Autrement dit, la ville ne peut pas encore se développer au rythme souhaité par ses élites politiques. La translation des besoins de la population, de biens matériels vers des services, dont la collectivité publique est une importante pourvoyeuse, provoque et provoquera encore inéluctablement une augmentation des charges pour Porrentruy. Partant de ce constat, il faudra trouver des solutions pour augmenter les revenus pour faire face à l'augmentation des charges et pour maintenir et augmenter les investissements. Malheureusement, tant les raisons de l'augmentation des revenus pour ce budget, qui résultent principalement d'une décision du Gouvernement jurassien et d'un artifice comptable, que les baisses de revenus annoncées vont dans ce sens. De plus, si une baisse de la charge fiscale peut entraîner une augmentation des revenus par une population et des entreprises établies plus importantes, celles-ci entraîneront également une augmentation des prestations que la Commune doit fournir, donc de ses charges. Il faudra donc bien que la Commune trouve des revenus supplémentaires. Dans le contexte actuel, une augmentation de la quotité d'impôt n'étant pas la solution, il serait souhaitable que les communes jurassiennes et Porrentruy en particulier participent au côté du Gouvernement à la mise en application de la RIE III mais également à une vaste réflexion sur la fiscalité jurassienne en termes d'assiette, de déduction ou d'allègement fiscaux. En conclusion, le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et soutiendra le budget 2017, les taxes et la quotité d'impôt.

Pour le groupe PLR, M. Manuel Godinat se réjouit du résultat du budget bien que certains points demandent toujours une certaine prudence. Il relève notamment que la diminution des charges liées à la baisse des salaires 2017 n'est pas encore chose acquise et, actuellement, il y a aucune garantie que CHF 100'000.- seront effectivement économisés sur le personnel communal, ce qui engendra un déficit budgétaire de près de CHF 250'000.-. Il note que, lors du traitement du budget 2016, le groupe PLR avait fait des propositions d'économies qui ne touchaient pas au traitement du personnel communal, ni à la culture, ni au sport. Ces économies avaient alors été refusées alors qu'aujourd'hui d'autres seront probablement validées. Il est essentiel que Porrentruy joue le rôle de commune-centre avec des infrastructures dignes de ce nom. Il faut cependant se rendre compte de l'impact financier qu'elles ont envers les comptes. La salle de l'Inter, par exemple, avec une perte annuelle de CHF 375'000.-, représente une quotité d'impôts de 0.5 points à elle seule. Au-delà de la problématique financière, les pertes d'eau de la piscine municipale laissent songeur et devraient faire réagir le groupe PS-Les Verts, aux sensibilités écologiques prononcées. Chaque semaine d'utilisation de la piscine, c'est un volume d'eau équivalent à la salle du Conseil de ville qui part à la « poubelle » : est-ce vraiment une gestion durable et écologique des infrastructures locales ? Dans les points positifs, il relève que, depuis plusieurs années, son groupe essaie de sensibiliser tout le monde au graphique de la page A-4. Pour lui, il est impératif que les petits losanges bleus soient au-dessus de la courbe bleue, sinon la Commune ne pourra plus investir. Aujourd'hui, le Conseil municipal a revu sa planification financière pour s'assurer qu'aucun losange bleu ne soit trop bas. Cette démarche a été rendue possible grâce à la diminution ou plutôt à la répartition dans le temps des investissements planifiés ces prochaines années. Pour le groupe PLR, il est cependant aussi possible d'arriver au même résultat en maîtrisant encore mieux les charges. Il constate que la présentation a été quelque peu modifiée. En effet, les contributions pour charges de commune-centre, comme celles pour l'espace-jeunes ou l'espace-loisirs, ont été intégrées à chaque poste concerné au lieu de les retrouver dans un résumé. Il relève que cette méthode est bénéfique et facilite la lecture des budgets mais qu'il est cependant un peu dommage que le procédé ne soit pas repris dans ce même budget pour les années précédentes. Le comparatif entre les trois années présentées serait alors beaucoup plus aisé et plus transparent. En conclusion, son groupe acceptera, dans sa grande majorité, le budget 2017.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET, CHAPITRE PAR CHAPITRE

P13 : Rue de l'Ermitage : réfection de la chaussée et de l'éclairage public (eau et eaux usées en CC)
M. Dominique Hubleur relève qu'il est intervenu, il y a plus de 20 ans, concernant l'état de la rue de l'Ermitage. Pour lui, il est absolument inacceptable de reporter la réfection de ce chemin en 2019 et 2020 car, lors d'une précédente question, le Conseil municipal avait répondu clairement que la réfection de cette rue se ferait en tout cas en 2016, voire 2017. Toutefois, ce n'est plus possible de continuer avec ce chemin tel qu'il est depuis une éternité. Pour cette raison, il s'abstiendra lors du vote sur ce budget.

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal a décidé de déplacer, dans le cadre de la planification financière, la réfection de certains chemins routiers, ce qui permet d'investir 7 millions de francs et non pas 9 millions de francs, comme prévus initialement.

130.362 : Contribution au SIDP

M. Pierre Parietti souhaitant obtenir une information sur l'évolution de cette contribution entre 2015 et 2017 passant de CHF 40'000.- à CHF 54'000.- et si celle-ci concerne uniquement Porrentruy, M. Eric Pineau répond que toutes les communes sont au même tarif et qu'il y a eu une augmentation de CHF 2.- par habitant.

310.437.01 : Amendes radar

M. Michel Saner, signalant qu'un grand nombre de citoyens estime que le rôle de la police est de faire de la prévention et pas de la répression sur les automobilistes et constatant que la presse relève un nombre immense de contrôles radar à Porrentruy par rapport au reste de Canton, propose que le Conseil de ville montre son opposition à ces contrôles dangereusement prolifères en mettant cette position du budget à zéro.

M. Julien Loichat répond que la police municipale n'a jamais eu d'objectif radar ou d'objectif d'amende. Pour lui, la politique de sécurité de la ville de Porrentruy c'est avant tout la prévention qui a toutefois ses limites et, malheureusement, pour un certain nombre des citoyens le bâton est parfois nécessaire. Il ne partage pas l'avis de M. Saner sur le fait que la ville de Porrentruy est plus amendée qu'ailleurs et, si les citoyens respectent précisément les règles, il y aura peut-être un montant de CHF 0.- dans les comptes, ce qui n'est pas grave car ça voudra dire que tous les citoyens ont compris les règles et que tout le monde sera en sécurité en ville de Porrentruy. Il rappelle que lorsque le radar « sympathique » est installé dans les zones 30 km/h, 65% des personnes dépassent les limites de vitesses dans ces quartiers où il y a des enfants et, lorsqu'il y aura un accident, il sera difficile d'expliquer qu'il ne faut pas mettre d'amende.

M. Pascal Miserez estime qu'il ne faut pas supprimer ce poste mais qu'il faudrait le doubler et notamment mettre des amendes en vieille ville où il y a un énorme problème d'irrespect des règles de stationnement et de circulation. Pour lui, il est assez scandaleux de voir à quel point les gens respectent peu les règles de circulation et stationnement et il demande, au contraire, beaucoup plus de sévérité à ce niveau-là car les gens se garent n'importe où en vieille ville et les places pour handicapés sont régulièrement occupées par des véhicules n'ayant rien à y faire. Il ajoute que les parents amènent systématiquement les enfants jusque devant les écoles et laissent tourner leur moteur, ce qui est vraiment scandaleux. Pour ces raisons, il propose de doubler le montant de cette rubrique.

M. Julien Loichat répond que l'augmentation de 0.3 EPT au sein de la police municipale, acceptée ce soir par le Conseil de ville, permettra une présence plus accrue des agents en vieille ville, tout particulièrement, mais aussi ailleurs. Il y aura des contrôles supplémentaires, évidemment en termes de stationnement en particulier. Pour lui, fixer un chiffre de CHF 90'000.- c'est demander au service de police d'arrêter son travail de prévention et de mettre que des amendes, ce qui ne correspond pas à la politique de sécurité et de prévention que le Conseil municipal et le service de police s'astreignent depuis de nombreuses années. Dans ce cadre-là, pour le Conseil municipal, il ne peut pas encourager le législatif à suivre l'une ou l'autre des propositions faites mais garder plutôt une mesure équilibrée comme celle qui est proposée par l'exécutif municipal.

M. Michel Saner signale qu'il parlait des amendes et pas d'incivilité, il retire donc ma proposition.

M. Pascal Miserez retire également sa proposition mais croit qu'il ne faut en aucun cas donner trop de place au laxisme en matière de circulation et de stationnement.

580.312.03 : Consommation d'eau

M. Pierre Parietti estime que des mesures pourraient être prises pour réduire l'importance des pertes d'eau sale parce que l'évolution depuis 2015 sera certainement encore plus importante dans les comptes 2017 si rien n'est fait. Il ne va pas faire de proposition mais aimerait quand même une déclaration du Conseil municipal pour que ces fuites, qui représentent presque CHF 1,50 par entrée à la piscine, soient réduites à moindre coût.

M. Philippe Eggertswyler, partageant ce souci et relevant que la réfection de la piscine ne se fera certainement pas avant 2018, répond que des colmatages, dès la prochaine saison, seront effectués pour faire en sorte d'éviter une partie de ces fuites.

591.312.01 : Electricité

M. Manuel Godinat constate que les frais d'électricité de la salle de spectacle et du restaurant de l'Inter sont relativement élevés et qu'ils se situent au-dessus de 100'000 kwh par année donnant droit aux

marchés libéralisés. Il demande donc si la Commune a mis BKW Energie SA en concurrence avec d'autres entreprises pour ce bâtiment, comme la patinoire par exemple, ce qui permettrait peut-être de déboucher sur des économies de frais d'électricité ?

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal va examiner la situation. Il ajoute que la Municipalité a beaucoup de problème avec les BKW Energie SA car la Commune aimerait bien des regroupements de compteurs mais malheureusement cela se calcule compteur par compteur. Toutefois, si cela est possible, la Commune va évidemment le faire comme cela s'est fait pour la station du Betteraz.

580.331 : Dépréciations ordinaires

M. Francine Chapatte souhaitant savoir pourquoi ces dépréciations ordinaires augmentent de plus de CHF 46'000.-, M. Eric Pineau répond qu'un nouveau robot a été acheté pour la piscine et que cette rubrique concerne son amortissement.

M. Manuel Godinat relevant, avec un amortissement de CHF 56'000.-, que ce robot doit être amorti en une année, M. Eric Pineau indique que CHF 10'000.- concernent des dépréciations sur des objets avant 2015. La dépréciation relative au robot est de CHF 9'800.- et CHF 3'300.- concernent les dépréciations des travaux à venir, fin 2017. Il remarque toutefois qu'il y a effectivement un problème et cela sera contrôlé.

Annexe 7 / Pavillon A16 : Chauffage

M. Frédéric Sollberger, constatant que le pavillon de l'A16 n'a plus de locataire, demande de réduire les CHF 6'000.- liés au chauffage.

M. Philippe Eggertswyler, confirmant qu'il n'y a plus de locataire, répond que ce bâtiment est quand même chauffé afin de maintenir une température ambiante. Il indique que ce bâtiment est loué ponctuellement durant l'année et, pour lui, il est important que ces locataires ponctuels puissent travailler dans des conditions acceptables.

M. Manuel Godinat estime qu'il y a un problème si ce bâtiment brûle plus de 500 litres de mazout par année pour être tempéré.

M. Victor Egger proposant de réaffecter l'éventuelle économie faite sur ce poste au souper de fin d'année, M. le Président répond que les citoyens ne seraient pas très heureux d'entendre cette proposition. M. Victor Egger rétorque qu'il s'agissait d'une plaisanterie.

DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a une abstention.

VOTE FINAL

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2017 à la majorité évidente. Il y a un avis contraire et une abstention.

14. Divers

M. le Président informe que 5 textes ont été déposés.

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Pour des tarifs BKW de reprise de l'énergie renouvelable garantissant son développement »

M. Claude Gury relève que l'annonce de la réduction des tarifs de reprise du courant vert par les BKW a surpris tous les producteurs indépendants du rayon d'approvisionnement du groupe BKW. Il rappelle que le Parlement jurassien et le Grand conseil bernois ont accepté une résolution allant dans ce sens. Pour lui, il appartient au Conseil de ville d'en faire de même afin de marquer son indignation face au changement de politique tarifaire décidé par le groupe BKW et la réduction de son soutien aux énergies renouvelables locales et régionales. Certes, cette résolution n'aura que peu d'influence sur la décision du groupe BKW mais il espère toutefois que l'un ou l'autre des exploitants intervienne auprès de la commission fédérale de l'électricité pour demander une vérification du tarif décidé par le groupe BKW. A ce propos, il a l'impression que le groupe BKW croit beaucoup plus en l'avenir des énergies renouvelables à l'étranger qu'en Suisse, étant propriétaire à 100 % de plusieurs champs éoliens en Allemagne et en Italie d'une puissance installée globale de plus de 350 MW, soit pratiquement la puissance de Mülheberg, et partenaire de nombreux autres champs éoliens, toujours situés à l'étranger, représentant une puissance installée de plus de 1300 MW. Ceci n'est rien en comparaison de la puissance de l'ensemble des éoliennes en Suisse qui est de 60

MW, dont plus de la moitié pour les éoliennes du Mont-Crosin. Face à son fort développement à l'étranger, le développement des énergies renouvelables en Suisse semble délaissé par le groupe BKW. Son dernier choix marque en outre une rupture, voire une contradiction manifeste avec la politique suisse de développement des énergies renouvelables et notamment la stratégie 2050 approuvée dernièrement par les Chambres fédérales. Actuellement, seul le photovoltaïque continue son développement en Suisse avec une progression annuelle de 50% sur les 15 dernières années. La puissance installée à fin 2015 est de 1400 MW crête et assure la production de 1120 GWh d'électricité ; ceci représente environ 1,8% de la production électrique suisse et permettrait d'alimenter plus de 20 fois la ville de Porrentruy en électricité. Rapporté à l'échelle du groupe BKW et de son rayon de desserte directe qui représente environ 5% de la population suisse, la production d'énergie renouvelable, non compris l'éolien, peut être estimée entre 60 et 80 GWh par année. L'économie faite par BKW sur le dos de ces producteurs indépendants par cette baisse tarifaire doit être de l'ordre de 4 à 6 millions de francs annuellement. Ce montant est à rapporter au chiffre d'affaire du groupe BKW qui est d'un peu moins de 2.7 milliards de francs avec un bénéfice d'un peu plus de 280 millions de francs, soit une marge bénéficiaire de 10 %. Toutes les PME de la région aimeraient obtenir une telle marge bénéficiaire. Il en est de même des indépendants ayant installé leurs petites installations de production qui avec la nouvelle donne n'arriveront même plus, pour certains, à payer les intérêts de leurs installations sans parler des amortissements. Il est encore bon de rappeler que BKW pratique pour ses clients captifs l'un des tarifs de vente de l'électricité les plus élevés de Suisse. Le différentiel avec les services industriels de Delémont est d'ailleurs supérieur à 15%. Fort de ces constats, il recommande au législatif d'accepter cette résolution qui sera transmise au groupe BKW. Le Conseil de ville doit donner un signal fort à BKW pour signifier son indignation et sa volonté que le développement des énergies renouvelables ne s'arrête pas dans la région et soit l'œuvre non pas uniquement des grands groupes électriques cherchant à garder leur monopole, mais également de tout un chacun. Il encourage également le Conseil municipal à intervenir en tant qu'actionnaire auprès du Conseil d'administration et de la direction.

M. Dominique Hubleur signale qu'il a refusé de signer cette résolution car, comme l'a relevé M. Voirol, la Commune est extrêmement dépendante de la politique cantonale. Il rappelle que le Canton du Jura avait un très fort pouvoir de persuasion avec les actions BKW qu'il a héritées à l'entrée en souveraineté. Ces actions ont été à 80% vendues par le Ministre des finances de l'époque lorsque l'électricité était très rentable, ce qui a permis au Canton du Jura de se trouver dans les chiffres noirs cette année-là. Pour lui, aujourd'hui, il n'y a plus de moyens d'intervenir et le Canton a perdu tout le pouvoir qu'il avait dans cette institution. Pour ces raisons, même s'il est écoeuré de la politique de BKW, M. Hubleur va s'abstenir de voter cette résolution.

M. Pierre Parietti indique qu'il a été surpris de la démarche proposée car, le 26 octobre, le Parlement jurassien a pris une position sur la même problématique mais par un groupe différent que celui qui intervient aujourd'hui. Avec un contenu quasiment identique, il se demande si ce n'est pas le même auteur qui a proposé les deux interpellations (cantonale et communale) ou s'il s'agit d'auteurs différents. Il ajoute que par son intervention, le Parlement jurassien a pris la responsabilité de défendre les intérêts très globaux de la population jurassienne, des producteurs comme des consommateurs, en axant sa réflexion sur la dimension des installations de certaines installations privées d'importance, notamment dans le monde agricole qui est régulièrement poussé à trouver quelques formes de diversifications pour assurer sa viabilité. Pour ce qui est de Porrentruy, il relève que ce sont principalement des privés qui sont producteurs de cette énergie résultant du photovoltaïque. Il part de l'idée que les privés qui ont investi à ce niveau-là ont tout d'abord manifesté une certaine fibre citoyenne, une responsabilité vis-à-vis de la collectivité et un certain engagement plus écologique que commercial. Dans le même esprit, certains bruntrutains sont intervenus en vieille ville pour rénover leurs façades, les propriétaires sont intervenus pour réhabiliter leurs anciens bâtiments en bénéficiant de quelques apports financiers plus symboliques qu'autre chose. Il ne pense pas que la contribution mise à disposition de ces personnes-là soit l'élément déclencheur pour soigner leur bâtiment. Il n'est non plus pas persuadé que beaucoup de propriétaires fonciers qui ont investi dans le photovoltaïque en ville de Porrentruy peuvent se prévaloir de fournir plus de 10'000 kwh, c'est-à-dire une rentrée de l'ordre d'un peu plus de 1'100 francs qui sera rabattue à 400 francs ; les 700 francs de différence étant peut-être leur fibre écologique. Pour lui, Il ne faut pas oublier non plus que ceux qui ont investi dans le photovoltaïque et qui ont consenti une dépense d'une certaine importance sur leurs immeubles l'ont fait en toute liberté ; certains ont fait le choix de poursuivre la récupération, la vente de leur production en attendant d'obtenir la RPC, d'autres préférant toucher le forfait lorsque les dispositions leur permettaient de récupérer ce forfait en une seule fois. Ils ont également pu valoriser, sous forme de certificat de garantie d'origine, cette production. Tout ça s'est fait sur leur simple et leur libre disposition. Il rappelle également que ces versements trimestriels sont fiscalement taxés. Son groupe en a discuté et est partagé, raison pour laquelle il propose aujourd'hui un postulat conduisant à une mesure concrète, ce d'autant plus que des perspectives très réjouissantes ont été brossées avec un

budget enfin satisfaisant.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Pour des tarifs BKW de reprise de l'énergie renouvelable garantissant son développement » par 34 voix contre 0. Il y a 6 abstentions.

M. Michel Berberat signale que son refus du budget tout à l'heure est pour marquer sa déception face à la politique incompréhensible du Conseil municipal en regard à la réfection des routes et des chemins communaux. En cela, il s'associe aux propos de M. Dominique Hubleur.

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg adresse ses remerciements pour l'acceptation du point 12. C'est un signal fort que le législatif donne et qui va permettre à l'administration communale d'avancer dans des dossiers importants. Il se recommande aussi pour la choucroute de la Saint-Martin qui sera faite devant l'Hôtel de ville et souhaite à toutes et à tous une bonne Saint-Martin.

M. le Président informe que le souper de fin d'année aura lieu après la séance du 8 décembre prochain dans les locaux de l'Ecole du cirque du Jura, aux Grandes-Vies. La parole n'étant plus utilisée, il lève la séance. Il est 22.20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Meyer